

DE L'ART POUR RÉUSSIR SES ÉTUDES

Suivre des cours de musique, dessin, danse ou théâtre dans une académie artistique à l'adolescence améliore de 6 % le rendement d'études dans le supérieur. Il faut de l'art, mais aussi des... dollars ! Explications.

Le constat a été mené en Flandre, mais il vaut aussi pour le reste du pays : « suivre des cours de musique, dessin, danse ou théâtre dans une académie artistique à l'adolescence améliore de 6 % le rendement d'études dans le supérieur ». C'est ce qu'affirme une étude d'un consortium de trois universités flamandes de Bruxelles, Louvain et Gand. Cette étude, menée par le Point d'appui sur les parcours scolaires et d'études (Steunpunt Studie en Schoolloopbanen) auprès de 42 000 étudiants de première année de l'enseignement supérieur, confirme que la préparation propédeutique dès le secondaire a de loin le plus d'influence sur le succès aux études supérieures. Mais l'enquête relève aussi que « les étudiants qui ont suivi en secondaire l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (c'est-à-dire dans les académies de musique, danse, théâtre, arts plastiques, visuels et de l'espace) ont dans le supérieur un rendement d'étude supérieur de 6 % à celui de leurs camarades ».

La ministre flamande de l'Enseignement, Hilde Crevits, a ainsi considéré que « chacun doit trouver un épanouissement artistique à la mesure de ses espérances. Il s'agit tout simplement de passer un moment agréable dans une activité parascolaire. » Et d'ajouter : « il faut rapprocher davantage les académies de l'enseignement général. Il existe des académies qui organisent des

classes de musique pour les écoles, sur le modèle des classes vertes. Il existe aussi des projets plus ponctuels qui font entrer en classe l'enseignement artistique à horaire réduit et permettent à des élèves de faire connaissance avec la musique, le théâtre, la danse ou les arts plastiques, grâce à un encadrement professionnel. »

Conditions économiques

Maintenant, si on fait preuve d'esprit critique, est-ce vraiment le fait de suivre des activités extrascolaires qui permet de mieux s'en sortir à l'école ? Ou alors est-ce le fait de la situation socio-économique des parents ? Peut-être est-ce un peu des deux. Car plusieurs études sociologiques ont prouvé que ce sont les catégories sociales plus aisées, celles aussi au capital culturel plus favorable, qui vont payer à leurs enfants des cours de musique ou de peinture.

Les jeunes issus de milieux défavorisés, ceux dont les rendements d'études sont les plus faibles, ont invariablement moins accès à ce type d'activité. Et ils sont nombreux à être dans ce cas. Pour l'Unicef, plus de 9 % des enfants de moins de 16 ans sont pauvres en Belgique. Et sur les 2,2 millions mineurs du royaume, 510 000 sont particulièrement exposés au risque de pauvreté et d'exclusion.

Eurostat, l'Institut de la statistique de l'Union européenne, explique cette précarité infantile par la composition du ménage (par exemple une femme seule avec des enfants), l'offre inadaptée des services sociaux et le non-emploi des parents.

Par ailleurs, la Belgique francophone connaît de fortes inégalités scolaires. Parmi les pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), c'est en Belgique francophone que la réussite scolaire est le plus fortement corrélée à l'origine socio-économique des élèves.

Ces constats sont d'autant plus nets à Bruxelles, rappelle Bernard Delvaux, sociologue de l'éducation à l'université de Louvain-la-Neuve. « La pauvreté se concentre dans certains quartiers. Les communes du croissant pauvre de Bruxelles connaissent jusqu'à 30 % de chômage. À l'autre extrême, Bruxelles draine une population internationale aisée. (...) Une série d'écoles cumulent les handicaps : leur public est fragilisé, défavorisé. Elles recrutent presque exclusivement dans leur quartier... »

Conclusion ? Aisé ou pas. Les parents devraient idéalement permettre à leurs enfants de suivre des cours artistiques. Et ce, afin de leur ouvrir de nouveaux horizons et de développer une autre forme d'intelligence que celle travaillée à l'école obligatoire.